

## INFORMATIONS RELATIVES AU DISPOSITIF REST'O COLLEGE

- ⇒ Ouverture du dispositif Rest'o collège 2024-2025 : 10 juin 2024 au 22 mai 2025.
- ⇒ Possibilité de créer votre compte via France Connect.
- ⇒ Pour accéder au service Rest'o Collège un tutoriel est disponible dans la rubrique AIDE <https://services-en-ligne.valdoise.fr/faq> ou assistance téléphonique au 01.34.25.56.47 du lundi au vendredi de 14h à 17h.
- ⇒ Le n° INE de l'élève est obligatoire et à joindre en justificatif soit :
  - Une capture écran Pronote avec le nom de l'élève et n° INE
  - L'avis des sommes à payer de la demi-pension
  - Un certificat de scolarité
  - Notification d'inscription en 6<sup>ème</sup> pour les nouveaux entrants
- ⇒ Pour les demandes déposées sur la plateforme de téléservices :  
Tarifs calculé de façon automatique dans les 2 cas suivants :
  - En renseignant son n° allocataire CAF avec le quotient familial
  - La famille coche le tarif maximum à 5.05 eurosNotification adressée automatiquement par mail sous 72h à 10 jours.
- ⇒ Les demandes déposées par mail : [restocollege@valdoise.fr](mailto:restocollege@valdoise.fr)
  - 1 demande = 1 collégien, demande accompagnée du formulaire téléchargeable sur le site [www.moncollege.valdoise.fr/restauration-scolaire/](http://www.moncollege.valdoise.fr/restauration-scolaire/) et des justificatifs en PDF ou JPEG
  - Si dossier incomplet le retourner dans son intégralitéDélai de prise en charge de 6 à 10 semaines selon période.
- ⇒ Les demandes déposées par voie postale (à l'adresse suivante) :  
*Rest'O collège 2023/2024  
Direction de l'Éducation et des Collèges  
Conseil départemental du Val d'Oise  
2 avenue du Parc  
CS 202201  
95032 CERGY PONTOISE*
  - *Formulaire et justificatifs doivent être de format A4.*
- ⇒ Accompagnement téléphonique : 0800 01 95 95
  - du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du 11 juin au 4 juillet 2024
  - du 9 septembre 2024 au 22 mai 2025 de 9h30 à 12h30.

## INFORMATIONS RELATIVES A LA CAMPAGNE DE BOURSE 2024

- ⇒ La Campagne de bourse concerne toutes les familles souhaitant en bénéficier.
- ⇒ La campagne de bourse se déroule en 2 temps :
  - pendant la (ré)inscription pour recueillir le consentement des parents à l'Étude automatique du droit à bourse (juin-début juillet)
  - du 1er septembre au 17 octobre 2024 : recueil des demandes effectué sur Educonnect ou via le formulaire Cerfa.
- ⇒ Consentement à l'Étude Automatique du droit à bourse à remplir soit :
  - lors de l'inscription pour les 6èmes ou à la réinscription pour les autres niveaux sur EDUCONNECT dans la rubrique dédiée à l'Étude automatique du droit à bourse
  - sur la Fiche de Renseignement remise par le Collège.
- ⇒ Grâce au consentement de l'étude automatique au droit à bourse, les familles sont dispensées de déposer une demande de bourse à la rentrée 2024 ainsi que les années suivantes.
- ⇒ Refus de l'Étude Automatique du droit à la bourse :
  - Faire sa demande de bourse sur Educonnect à partir du 1er septembre 2024 ainsi que les années suivantes ou,
  - Télécharger le formulaire cerfa 12539\*14 sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) dans la rubrique « Démarches et Outils » sélectionnez « Formulaires administratifs », filtrez par thèmes et cliquez sur l'onglet « Familles-scolarité » à remettre au secrétariat de gestion à la rentrée 2024.
- ⇒ **A partir de septembre 2024 la tacite reconduction étant supprimée, les familles des élèves boursiers au titre de l'année 2023-2024 qui n'auront pas consenti à l'étude automatique du droit à bourse devront faire leur demande de bourse à la rentrée 2024 et à chaque rentrée scolaire sur Educonnect ou en format papier.**



6 Rue Pierre Bérégovoy  
95430 Auvers sur Oise  
Tél 01.34.48.09.09

## SERVICE DE GESTION

**Mme ASSEUM**

**Adjoint-Gestionnaire**

**Mme AISSA**

**Assistante gestionnaire**

Adresse mail : [int.0951823r@ac-versailles.fr](mailto:int.0951823r@ac-versailles.fr)